

Investir en forêt communale (bois énergie)

DEMANDE DE SUBVENTION

<u>Dossier à rendre complet à l'adresse suivante :</u>

Département de l'Isère - Direction de l'aménagement- Service agriculture et forêt 7, rue Fantin-Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1

<u>Pour tout renseignement</u>: 04 76 00 60 58 - <u>dam.saf@isere.fr</u>

1 - Identification du de	mandeur :							
Commune de :								
Tél. :		Courriel:						
2 - Caractéristiques du	projet :							
N° de(s) parcelle(s):				•••••				
Parcelle ou ensemble d par an par demandeur)		s d'une surface s	upérieure ou ég	ale à 4 hectare	es (et dans la lim	nite d'un dossier		
	Parcelle ou ensemble de parcelles contigües situées sur une commune classée par la Loi Montagne sur les massifs de Chartreuse, Vercors, Belledonne et Sud-Isère :							
Label d'éco-certification	Label d'éco-certification PEFC ou autre : 🗖 N° :							
Garantie de gestion du	Garantie de gestion durable de la forêt : 🗖 Plan d'Aménagement Forestier N° :							
Respect des préconisat	ions du document d'	objectifs dans le	cas d'un projet	réalisé sur une	zone Natura 20	000 : 🗖		
Engagement à conserver un ou deux arbres sénescents par ha (critère biodiversité) : 3 - Dépenses prévisionnelles et calcul de la subvention (à remplir avec le responsable d'UT de l'ONF) :								
Surface en hectare des travaux > ou = à 4 ha (1 dossier par an par demandeur)	Montant du devis des travaux en € HT (dont 12 % maximum de maîtrise d'œuvre)	Prix unitaire réel en € / hectare	Taux de subvention CD38	Montant de subvention réel en € / hectare	Plafonds d'aide du CD38 en € / hectare	MONTANT DE LA SUBVENTION		
Travaux sylvicoles avec récolte de bois-énergie des sous-produits en futaie <u>régulière</u> (abattage, débardage et tri des bois)								
			30%		700 €/ha			
Travaux sylvicoles avec récolte de bois-énergie des sous-produits en futaie <u>irrégulière</u> (abattage, débardage et tri des bois)								
			30%		500 €/ha			
MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION DEMANDEE								

4 - Déclaration des aides de minimis :

L'aide « Investir en forêt » du Département de l'Isère est soumise au régime des aides *de minimis* et au règlement CE n°1407/2013. Le total des aides de minimis versées à une entreprise ne peut excéder 200 000 € sur une période de trois ans (tous financeurs confondus).

Si vous avez perçu depuis moins de 3 ans une aide *de minimis*, et/ou déposé un dossier sur un dispositif relevant de ce régime, indiquez le type d'aide, la date de la demande ou de l'accord et son montant.

Dates d'attribution des aides de minimis	Objet de l'aide	Montant de l'aide (€)
	Total A des aides perçues	
Dates de demande de l'aide de minimis		B4 t t - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1
si non encore perçue	Objet de l'aide	Montant de l'aide (€)
	7.121.11	
	Total B des aides demandées non perçues	
	Total général (A+B)	

_	_	• •		•	•	•			
ь.	. P	סוי	ഹ	2	10	ทเท	nr	Δ.	•
•		16	ces	а	J٧	,,,,	uı	C	•

Délibération du Conseil municipal.
Plan de situation au 1/25 000ème et plan parcellaire.

Devis détaillés des travaux (mentionnant le type de travaux, la surface travaillée et le n° des parcelles concernées).

Devis détaillé de la maîtrise d'œuvre.

6 - Engagements:

Je soussigné, M. / Mme (Maire de la Commune)

- atteste:
 - ne pas avoir commencé les investissements (signature de devis, bon de commande, etc) avant d'avoir reçu le courrier d'accusé de dépôt de dossier du Département,
 - l'exactitude des renseignements fournis,
 - o être en règle vis-à-vis de mes obligations fiscales, sociales et environnementales.
- m'engage à :
 - o informer le Département de toute modification intervenue sur le projet,
 - o satisfaire et faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi de l'aide,
 - o rembourser les aides attribuées en cas de non-respect de mes engagements.

Fait à	 	
le	 	

SIGNATURE (+ TAMPON DE LA COMMUNE)

Si une suite positive est réservée à votre demande, les documents suivants seront à fournir pour le paiement de la subvention :

- Demande écrite du bénéficiaire de l'aide.
- Attestation de réalisation des travaux de l'ONF indiquant qu'ils ont été exécutés conformément au dossier de demande.
- Facture(s) des travaux acquittée(s) (fournir une facturation spécifique pour la partie bois-énergie en cas de travaux en futaie irrégulière jardinée).
- Attestation d'orientation du bois récolté vers la filière bois-énergie (contrat de vente ou opération de broyage en plaquettes forestières).

Mis à jour le : 4 spetembre 2023 Page 2 sur 2